

TEXTE : DCSP/SD-RHL/DGAP/NR

INSTRUCTION DE COMMANDEMENT NR 88 TG 1619

OBJET : MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

REFERENCES :

DECRET N° 2014-513 DU 20 MAI 2014
LES ARRETES MINISTERIELS DU 20 MAI 2014 ET DU 19 MARS 2015
LA CIRCULAIRE DU 5 DECEMBRE 2014
LA NOTE DU SECRETARIAT GENERAL PRES LE MI DU 25 MAI 2016

PIECES JOINTES :

- LA NOTE DU SECRETARIAT GENERAL DU 25 MAI 2016
- TABLEAUX DE DECLINAISON DANS LES DIFFERENTS GROUPES DES FONCTIONS EXERCEES EN SECURITE PUBLIQUE PRINCIPALES

LE DECRET N° 2014-513 DU 20 MAI 2014 A CREE, POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE D ETAT, LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP). L'OBJECTIF AFFICHE EST DE SIMPLIFIER ET D'UNIFORMISER TOUTES LES PRIMES ET INDEMNITES QUI COMPLETAIENT LE TRAITEMENT MENSUEL DE CES PERSONNELS ET DE VALORISER LES FONCTIONS REELLEMENT OCCUPEES.

CE NOUVEAU DISPOSITIF INDEMNITAIRE A ETE MIS EN PLACE, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2016, POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS RELEVANT DU MINISTERE

DE L'INTERIEUR, DONT CEUX EXERCANT EN POLICE NATIONALE. IL N'A MODIFIE EN RIEN LES MONTANTS PERCUS PAR LES AGENTS ANTERIEUREMENT. LA CLASSIFICATION DU POSTE DETENU PAR CHAQUE AGENT SELON LES CORPS, GRADES ET NIVEAU DE RESPONSABILITE N'EST PAS FINALISEE A CE JOUR.

A TITRE D'INFORMATION, SAISIE, AU COURS DE L'ETE 2015, PAR UNE NOTE PROVISOIRE DU SECRETARIAT GENERAL, LA DCSP A ENTREPRIS LES PREMIERS TRAVAUX DE CLASSEMENT EN RECOURANT AUX INFORMATIONS EXTRAITES DU SIRH ET CELLES EMANANT DE VOS SERVICES TOUT EN TENANT COMPTE DE LA CATEGORIE DES SERVICES QUI CORRESPOND A UN CLASSEMENT DES DEPARTEMENTS SELON LES CRITERES OBJECTIFS TIRES DES INDICATEURS D'ACTIVITE. LES NOTIFICATIONS INDIVIDUELLES DEJA EFFECTUEES PAR LES SGAMI SUR LA BASE DE CETTE PREMIERE CLASSIFICATION SONT DONC SUSCEPTIBLES D'EVOLUTION.

LA NOUVELLE NOTE DU SECRETARIAT GENERAL DU 25 MAI 2016, DONT JE VOUS ENGAGE A PRENDRE CONNAISSANCE, EXPLICITE DE MANIERE PLUS EXHAUSTIVE LES CRITERES A RETENIR ET PRECISE, A TITRE D'EXEMPLE, LE CLASSEMENT DE CERTAINES FONCTIONS.

SON APPLICATION A EXIGE UNE REVISION DES TRAVAUX MENES EN 2015. IL A DONC ETE PROCEDÉ A UNE HARMONISATION DU NIVEAU DES POSTES SELON LES FONCTIONS REPERTORIEES EN SECURITE PUBLIQUE ET LEURS PARTICULARITES.

LES MULTIPLES RECOURS PARVENUS A LA SOUS DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA LOGISTIQUE SERONT EXAMINES SELON LES MODALITES DEFINIES PAR LA NOTE SUS CITEE. J'ATTIRE CEPENDANT VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE LA REMISE A PLAT DU CLASSEMENT DES POSTES DONNERA LIEU A UNE NOUVELLE NOTIFICATION PAR LES SGAMI REPOUNDANT DE FACTO DE MANIERE POSITIVE OU NON AUX RECOURS FORMULES PAR CERTAINS DE VOS PERSONNELS.

IL CONVIENT DE VOUS PRECISER EGALEMENT QUELQUES PRINCIPES :

-L'INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) DOIT VALORISER LE PARCOURS PROFESSIONNEL

-L'IFSE GARANTIT LE MEME MONTANT INDEMNITAIRE QUE CELUI PERCU AVANT LE 1ER JANVIER 2016

-L'IFSE NE PEUT DIMINUER QUE DANS LES CAS D'UNE MOBILITE D'ADMINISTRATION CENTRALE VERS UN SERVICE DECONCENTRE HORS ILE DE FRANCE OU ENTRE ILE DE FRANCE ET LES AUTRES SERVICES DECONCENTRES OU DANS LE CAS D'UNE REDUCTION DE LA QUOTITE DE TRAVAIL

-L'IFSE PEUT ETRE REVALORISEE ET FAIT L'OBJET D'UN REEXAMEN DANS TROIS CAS : LE CHANGEMENT DE GRADE, DE POSTE ET AU MOINS TOUS LES 4 ANS

A CE TITRE VOUS RECEVREZ PROCHAINEMENT DES INSTRUCTIONS SUR LES MODALITES A METTRE EN ŒUVRE LORS D'UNE REVALORISATION DE L'IFSE NOTAMMENT SI UN CHANGEMENT DE POSTE INTERVIENT AU SEIN DE VOS SERVICES OU LORS DE L'ARRIVEE DE NOUVEAUX AGENTS. UN FORMULAIRE TYPE SERA MIS EN PLACE, CE SERA LE MOYEN EGALEMENT DE REGULARISER CERTAINES SITUATIONS NON CONFORMES AUX ARRETES INITIAUX.

J'ATTIRE VOTRE ATTENTION SUR LES CONSEQUENCES DU RIFSEEP SUR DEUX POINTS ESSENTIELS, IL NE REND PLUS ELIGIBLES LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS A LA PRIME DE RESULTATS EXCEPTIONNELS A TITRE INDIVIDUEL ET IL EXIGE UNE CERTAINE RIGUEUR DANS L'AFFECTATION DE CEUX-CI AU SEIN DE VOS SERVICES DES LORS QUE LE MONTANT DU TRAITEMENT MENSUEL EVOLUE DORENAVANT EN PARALLELE DES FONCTIONS REELLEMENT OCCUPEES.

SIGNE
LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA SECURITE PUBLIQUE
STOP ET FIN

PASCAL LALLE